

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
Rassemblement Congolais pour la Démocratie /Kisangani-  
Mouvement de Libération  
RCD/K-ML



**PRESIDENCE NATIONALE**

**DECISION N° 006.../PN/RCD/K-ML/2022 PORTANT NOMINATION DU  
SECRETIARE GENERAL DU RCD/K-ML ET DE SES ADJOINTS**

Le Président National ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée par la Loi N° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 6 ;

Vu la Loi N° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des Partis politiques en République Démocratique du Congo ;

Vu l'Arrêté ministériel N° 132/2005 du 15 avril 2005 portant enregistrement d'un Parti politique dénommé « Rassemblement Congolais pour la Démocratie/ Kisangani-Mouvement de Libération » RCD/K-ML en sigle ;

Vu les Statuts du RCD/K-ML spécialement en son article 40 alinéa 2 tels que modifiés et complétés à ce jour ;

Vu le Règlement Intérieur du RCD/K-ML spécialement en son article 67 ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

**Décide :**

**Article 1 :** Sont nommés Secrétaire Général et Secrétaire Généraux Adjoint, au regard de leurs noms et qualités respectifs, les personnes ci-après :

1. **Monsieur Grégoire KIRO TSONGO** : Secrétaire Général ;
2. **Monsieur Alfred MUGENI KALINGINI** : Secrétaire Général Adjoint chargé des questions politiques et stratégiques ;

Mly

3. **Monsieur Melchade TAU ATIANI** : Secrétaire Général Adjoint chargé des questions administratives et financières ;
4. **Monsieur Sekera KASAREKA KIVASUVAMO** : Secrétaire Général Adjoint chargé des questions juridiques et électorales

**Article 2** : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature ;

Fait à Kinshasa, le 1 MARS 2022

**Honorable Antipas MBUSA NYAMWISI**

